



La Clavelière

Compte rendu de la réunion publique du 26 septembre 2013

Rappel historique

La commune à lancé ce projet depuis plus de 10 ans.

Rappel des objectifs

- L'impasse est jusqu'à aujourd'hui un espace privé appartenant aux propriétaires riverains.
- Cette zone n'est pas constructible : au PLU 2007, les fonds de parcelles de la rue du Commerce ont été déclassés (UC vers NNj1 et NL) pour éviter la construction de maisons depuis le nouvel accès créé dans l'impasse.
- Pour le moment le projet de Nantes Métropole ne concerne pas l'ensemble de l'orientation d'aménagement et notamment pas la création d'une voie permettant de faire le tour de la Clavelière.

Rappel des travaux à réaliser par Nantes Métropole

- Élargissement et rénovation de l'impasse de la Clavelière (création d'une voie en enrobé avec reprise des réseaux d'eau pluviale et mise en place de l'éclairage public).
- Aménagement d'une voie de desserte afin de permettre aux riverains l'accès à leur fond de parcelle (création d'un chemin en stabilisé à l'est).
- Augmentation de l'offre de stationnement (création de parkings enherbés et stabilisés).
- Sécurisation des conditions d'accès des usagers au site.

La zone sera classée en zone de rencontre (vitesse max 20 km/h), avec priorité aux piétons et vélos sur les voitures.

Calendrier prévisionnel : les travaux débuteront début novembre 2013 (durée prévue environ 2 mois).

La tranche conditionnelle du projet ne sera pas traitée pour le moment car il reste des problèmes de domanialités à régler.

Groupes de travail

Comme convenu lors de la réunion du 5 mai 2013, il est proposé d'étudier des propositions d'aménagement dans cette zone.

Après un temps de travail, chaque groupe présente ses propositions

- Un habitant pose une question sur l'utilité de mettre un poteau d'incendie sur la zone. Nantes Métropole, contacté après la réunion, indique que tous les logements sont à moins de 150 m d'un poteau d'incendie : donc pas d'obligation.
- Sécurisation de la sortie de l'impasse côté rue du Commerce. Il est proposé de réaliser une zone sécurisée devant le panneau d'affichage, avec installation de bornes. En effet le stationnement de véhicules interdit souvent le passage.
- Sécurisation de la sortie de l'impasse côté rue de la Fraternité. Des véhicules stationnés gênent la sortie ; des bornes ont été installées, mais l'une d'elles a été cassée. Une étude devra être faite pour ce point.
- Création de parking couvert, sur la partie ouest. Étudier le fonctionnement du stationnement : parking affecté ou en libre utilisation, achat ou location.
- Création de box à vélos : à priori un lieu commun sécurisé.
- Borne de recharge pour véhicule électrique : étudier les modalités de mise en œuvre.
- Création de stationnement sécurisé pour les motos : à priori du type box individuel.

- Faut-il conserver les garages existants sur la partie centrale ? Voir l'utilisation réelle.
- Étudier la possibilité de réaliser des échanges de terrain, notamment pour débloquer l'acquisition de la parcelle 146.
- Entretien des futurs espaces verts, qui fait ? Il est proposé que la commune prenne en charge ce travail pour permettre un meilleur entretien.
- Aire de jeux. Propositions : jeu de boule, but de basket, piste de roller ...
- Jardins familiaux. Étudier le besoin réel avant d'envisager le fonctionnement (associatif, ...).
- Arbres fruitiers. Il est proposé de conserver les arbres existants et d'en planter des nouveaux.
- Belvédère : création d'un espace permettant une vue sur la vallée.
- Circulation sur la zone. Il est proposé de créer une circulation qui fasse le tour du site, mais cette voie devra être interdite aux véhicules à moteur sur la partie est.
- Sécurité sur le site. Actuellement de nombreux riverains ne souhaitent pas garer leur véhicule sur le site par peur du vandalisme. Les aménagements proposés doivent permettre de refaire vivre cet espace.
- Proposition d'aménagement succinct (parcelle 147). Il est proposé de réaliser une zone en stabilisé ou en gazon pour des jeux de boules par exemple, de mettre des bancs et des corbeilles. Cette solution permettra un aménagement qui ne sera pas gênant pour les futurs projets.

Diffusion des documents

Les documents présentés seront disponibles sur le site Internet de la commune.

Pièces jointes :

- Plans.
- Extrait du rapport de stage 2010.
- Projet de plan d'aménagement.